



Centre hospitalier de Versailles  
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

**MARCHÉ DE TRAVAUX**

## Travaux de réhabilitation des installations électriques HT/BT du Centre Hospitalier de Rambouillet

### **Règlement de la consultation (RC)**

Procédure adaptée ouverte passée en application des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1°  
du Code de la Commande Publique

Consultation n°

22CM02

Date limite de remise des plis

**17 mars 2022 à 12 heures**

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Représentant du pouvoir adjudicateur :

En application des dispositions de l'article 3.3 du CCAG/Travaux, le représentant du pouvoir adjudicateur est habilité à émettre toutes les décisions au titre du présent marché.

### Adresse et coordonnées :

Centre Hospitalier de Versailles - André Mignot  
Direction des Achats  
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud  
177, rue de Versailles  
78150 Le Chesnay-Rocquencourt

Le Centre Hospitalier de Versailles agit en tant qu'établissement support du GHT SUD 78.

## ■ Maîtrise d'ouvrage :

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Centre Hospitalier de Rambouillet

### Adresse et coordonnées :

Madame la directrice des Hôpitaux de Rambouillet et Houdan  
Centre hospitalier de Rambouillet  
5/7 rue Pierre et Marie CURIE  
78514 RAMBOUILLET CEDEX



## ■ Description de la prestation :








L'objet du marché porte sur la prestation suivante : Travaux de réhabilitation des installations électrique HT/BT du centre Hospitalier de Rambouillet.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques communes, les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et sur l'ensemble des plans.

Code CPV	Libellé CPV
45223220-4	Travaux de gros œuvre
45112500	Travaux de terrassement
45315400-2	Installations haute tension
45315600-4	Installations basse tension
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Travaux de réhabilitation des installations électrique HT/BT du centre Hospitalier de Rambouillet.
 Acheteur	Centre Hospitalier de Versailles

 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Centre hospitalier de Rambouillet 5/7 rue Pierre et Marie CURIE 78514 RAMBOUILLET CEDEX
 Durée	14 Mois
 Pénalités de retard	Voir CCAP
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Global et forfaitaire

■ **Allotissement :**

Conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande Publique, la consultation est décomposée en deux (2) lots.

Les lots sont repartis de la manière suivante :

N° lot	Désignation	Montants estimatifs HT
1	Electricité	1 680 990,17 €
2	Gros œuvre – Second œuvre - VRD	466 181,80 €

Le montant total estimatif de l'ensemble des lots est fixé à **2 147 171,96 € HT soit 2 576 606,35 € TTC.**

**Les montants estimatifs sont précisés à titre indicatif et n'engage pas le Maître d'ouvrage.**

## 2. DÉLAIS D'EXECUTION DU MARCHÉ

Les prestations objet du présent marché sont exécutées par ordre de service.

Il est rappelé que le délai d'exécution commence à la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux et indiquant la date de démarrage de la période de préparation, conformément à l'article 19.1.1 du CCAG travaux, et prend fin à la date d'achèvement des travaux (repliement des installations de chantier, remise en état des terrains et lieux compris), telle qu'elle sera retenue dans le procès-verbal de réception des travaux.

Un ordre de service commun à tous les lots prescrit le démarrage des travaux relatifs au projet objet du présent CCAP.

Les délais d'exécution, propres à chacun des lots s'insèrent dans ce délai global, conformément au calendrier prévisionnel d'exécution, joint au présent DCE.

Le délai d'exécution des prestations est estimé à 14 Mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

## 3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, en application des articles R. 2123.1, du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la procédure. Dans

cette hypothèse, la présente consultation sera déclarée « sans suite » et l'ensemble des candidats en seront informés. Aucune indemnité ne sera accordée aux candidats ayant retiré le dossier de consultation ou aux soumissionnaires ayant déposé une offre.

■ **Type de marchés :**

Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux.

Le CCAG en vigueur pour cette consultation est le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux de l'arrêté 8 septembre 2009.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Visites de site**

➤ **Visite obligatoire**

**Les candidats devront obligatoirement effectuer une visite de site, avant de remettre leur offre. Cette visite concerne tous les lots.**

**L'attestation de visite dûment contresignée lors de la visite, sera à joindre au dossier de remise des offres.**

➤ **Modalités d'organisation des visites de site**

Les visites se feront après confirmation par téléphone à la Direction des Achats, de la Logistique et des Services techniques (DIALOG) – SERVICES TECHNIQUES - dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Téléphone :

Vanessa GAILLAT – Assistante des services techniques = **01 34 83 79 84**

Christophe MASSON – Responsable des services techniques = **01 34 83 77 62**

Mél : **travaux@ch-rambouillet.fr**

Deux sessions identiques seront organisées aux dates suivantes :

- **22 février 2022 de 10h30 à 12h**
- **22 février 2022 de 14h à 15h30**

**A défaut de l'attestation de visite, l'offre du soumissionnaire sera déclarée irrégulière.**

**Lors de la visite, il ne sera répondu à aucune question oralement (voir article 6 du présent Règlement de Consultation).**

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les soumissionnaires doivent répondre sous forme dématérialisée et devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

Le soumissionnaire doit renseigner, lors du téléchargement des documents, le nom du soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents, une adresse électronique UNIQUE ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier, en tant que besoin, de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation en particulier les éventuelles précisions.

Il est précisé que le retrait des documents électroniques oblige le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.

#### ■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- ❖ Le présent Règlement de la Consultation et ses annexes ;
- ❖ L'acte d'engagement et ses annexes :
  - Les décompositions des Prix Globaux et forfaitaires,
- ❖ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- ❖ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières spécifiques à chaque lot et leurs annexes :
  - Planning prévisionnel
  - Tableau récapitulatif des départ TGBT du plateau technique
  - Fiches techniques Fuel
  - Plan Général de Coordination
  - Plan de Prévention
  - Plans et synoptiques
- ❖ Le rapport initial de contrôle technique
- ❖ L'attestation de visite.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### ■ **Compléments à apporter aux cahiers des clauses :**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahiers des clauses du marché. En revanche, une mise au point pourra être engagée avec le titulaire du marché, avant tout commencement d'exécution.

## 4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

#### ■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

#### ■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Centre Hospitalier de Versailles  
Direction des achats  
Cellule commande Publique  
177 rue de Versailles  
78157 Le Chesnay-Rocquencourt  
Contact : Catherine MOUNOU

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats.

#### ■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :


LISTE	OBSERVATIONS
<b>DC1</b>	Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>
<b>DC2</b>	Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>
<b>DC4</b>	Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2018.doc">https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2018.doc</a> S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques met à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché
<b>Redressement judiciaire</b>	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
<b>Emploi des travailleurs handicapés</b>	Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
<b>Emploi salariés par candidat français</b>	Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
<b>Emplois salariés par candidat étrangers</b>	Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
<b>Certificat de régularité fiscale</b>	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
<b>Certificat de régularité sociale</b>	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
<b>Certificats de qualification</b>	Certificats de qualifications et/ou attestation (Qualibat, Qualifelec, ou autres qualifications équivalentes) ou tout autre moyen notamment certificats d'identité professionnelle ou références de moins de 3 ans attestant de la compétence du candidat à réaliser la mission : Pour le lot n°1 : MGTI5-ET-EC Pour le lot n°2 : 1202- 2112-4412-6112
<b>Attestation d'assurance</b>	Attestation d'assurance couvrant l'entreprise contre les risques inhérents à son activité (civile)
<b>Chiffre d'affaire</b>	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

<b>Effectifs candidat</b>	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
<b>Extrait KBIS</b>	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

- Dossier relatif à l'offre

LISTE	OBSERVATIONS
<b>Acte d'engagement</b>	<p>Pièce dument complétée dans laquelle le candidat présente son offre.</p> <p> Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre.</p>
<b>Annexe 1 à l'Acte d'engagement</b>  <b>Cadre de réponse financière (DPGF)</b>	<p><b>Pièce dument complétée.</b></p> <p><b>NOTA 1 : Les offres dont la décomposition ne serait pas renseignée suivant le bordereau DPGF fourni avec le DCE ne pourront pas être analysées et ne seront pas prises en compte. L'offre sera donc considérée comme irrégulière.</b></p> <p><b>NOTA 2 : Les soumissionnaires fournissent les quantités et les prix unitaires des prestations précisées dans le cadre DPGF. Ces éléments aideront à la bonne compréhension et l'analyse des offres. En aucun cas, les mentions portées sur cette décomposition en sous-détail ne pourront être invoquées pour contester le caractère forfaitaire du prix, ou pour demander une majoration de prix.</b></p> <p>Les anomalies constatées et justifiées sont à intégrer dans l'offre (acte d'engagement) avec astérisque renvoyant à la fin du devis estimatif pour faire ressortir les conséquences de ces anomalies.</p>
<b>Un mémoire technique</b>	<p>Un <b>mémoire technique</b> (MT) détaillé qui ne doit pas excéder <b>40 pages</b> (une feuille recto/verso = 2 pages), page de garde, sommaire non compris (21 x 29,6 cm, police Arial 10) est obligatoirement articulé en fonction des chapitres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie adaptée aux contraintes du projet</li> <li>• Moyens humains</li> <li>• Gestion des nuisances</li> <li>• Mode opératoire</li> <li>• Disponibilité et délai d'intervention des services d'astreinte de l'entreprise</li> <li>• Planning</li> </ul> <p>Ce mémoire devra présenter également les CV de l'équipe dédiée à l'exécution des travaux (encadrants et personnel).</p>

<b>Planning</b>	Le planning optimisé par le candidat afin que les prestations soient réalisées dans les temps.
<b>RIB</b>	Un RIB et IBAN présentant les références bancaires du candidat.
<b>Attestation de visite</b>	Conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement de la consultation, le candidat remet son attestation de visite qui lui aura été remise par le Maître d'ouvrage. <b>Toute absence rendra l'offre incomplète.</b>

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

**En cas d'envoi incomplet ou après le délai imparti, le candidat verra son offre rejetée et le candidat arrivant second au classement devra produire les mêmes documents dans un délai similaire. Cette procédure se reproduit autant de fois tant qu'aucun attributaire ne répond aux exigences fixées par l'acheteur.**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants si ces documents n'ont pas été fournis au moment de la remise l'offre :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiements des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six (6) mois (article D 8222-5-1 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 et R.1263-12 du code du travail). Elle peut être téléchargée sur le site <a href="http://www.urssaf.fr">www.urssaf.fr</a> .
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Liste des travailleurs étrangers	Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Assurance de responsabilité civile	Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
Un RIB	Une copie du RIB

#### ■ Rematériation des offres

Même si son offre à la présente procédure de marché a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à en accepter la rematériation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle.



A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à la signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents) et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder cinq jours à compter de la réception de la demande de rematérialisation.

## 5. JUGEMENTS CANDIDATURES ET DES OFFRES

### ■ Ouverture des plis

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites indiquées dans l'avis de marché et dans le présent règlement de la consultation.

Les candidatures et les offres reçues hors délais sont éliminées en application des dispositions de l'article R. 2143-2 du code de la commande publique.

### ■ Critères de jugement des candidatures :

Le Pouvoir adjudicateur vérifie que les candidats disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaire à l'exécution du marché. Cette vérification peut être effectuée au plus tard avant l'attribution du marché.

Le pouvoir adjudicateur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous conformément à l'article R. 2144-2 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidatures qui, en application de l'article R 2144-7 du code de la commande publique, sont déclarés irrecevables.

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres par lot sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

#### ➤ Pour le lot n°1 :

Critère	Complément
1. Prix (noté sur 40 points)	<p><b>Notation Financière = 40 x offre financière la plus basse / offre financière notée</b></p> <p>Le critère prix sera apprécié en fonction du prix forfaitaire proposé dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, quantifié et valorisé par les candidats.</p> <p>L'offre la moins-disante obtient le maximum de points ; le candidat le moins bien noté sera celui proposant le prix le plus haut</p>
2. Valeur technique	<b>60 points</b>

Critère	Complément
Sous critère n°1 : Méthodologie adaptée aux contraintes du projet - 10 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation générale mise en œuvre par l'entreprise pour garantir le bon déroulement du chantier d'un point de vue matériaux, moyens humains ou moyens matériels (garantie de la chaîne d'approvisionnement, stock propre, continuité de l'exécution, organisation humaine, effectif durant les périodes de congés, flexibilité des horaires, qualité et quantité des moyens matériels, moyens de substitution)</li> <li>La compréhension du projet et de son environnement par l'entreprise au travers des dispositions qu'elle propose de mettre en œuvre,</li> <li>L'organisation des équipes et délais d'intervention de l'astreinte de l'entreprise</li> </ul>
Sous critère n°2 : Moyens humains – 10 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité et quantité des moyens humains spécifiquement dédiés à l'exécution des travaux (Qualification, formation, compétences et expériences spécifiques et pertinentes pour le projet des encadrants et personnel dédiés)</li> <li>Précision des (l') interlocuteur(s) dédié(s) dans la fiche contact</li> <li>Présentation des équipes et de l'encadrement</li> </ul>
Sous critère n°3 : Gestion des nuisances – 10 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des coupures avec les concessionnaires notamment</li> </ul>
Sous-critère n°5 : Mode opératoire – 15 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat précisera son mode opératoire et organisationnel des équipes (humain et matériel) afin de permettre la réalisation des travaux notamment en respect du niveau de criticité selon le temps de coupure admissible imposé par la réglementation C15-211 (prestations le week-end et en horaires de nuit).</li> <li>Gestion des déchets - pertinence environnementale et écoresponsable</li> </ul>
Sous-critère n°6 : Planning – 15 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le planning détaillé du chantier prend en compte toutes les phases de chacun des lots, les différentes contraintes des services techniques, des délais d'intervention...</li> <li>Il doit faire apparaître la préparation de chantier, les délais d'approvisionnement, la période de mutation en collaboration avec les services du concessionnaire.</li> <li>Un planning jour par jour est établi pour les phases de mutation et de déplacement des installations ainsi que les préalables.</li> </ul>

➤ **Pour le lot n°2 :**

Critère	Complément
1. Prix (noté sur 40 points)	<p><b>Notation Financière = 40 x offre financière la plus basse / offre financière notée</b></p> <p>Le critère prix sera apprécié en fonction du prix forfaitaire proposé dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, quantifié et valorisé par les candidats.</p>

Critère	Complément
	L'offre la moins-disante obtient le maximum de points ; le candidat le moins bien noté sera celui proposant le prix le plus haut
2. Valeur technique	<b>60 points</b>
Sous critère n°2 : Moyens humains – 10 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité et quantité des moyens humains spécifiquement dédiés à l'exécution des travaux (Qualification, formation, compétences et expériences spécifiques et pertinentes pour le projet des encadrants et personnel dédiés)</li> <li>Précision des (l') interlocuteur(s) dédié(s) dans la fiche contact</li> <li>Présentation des équipes et de l'encadrement</li> </ul>
Sous critère n°3 : Gestion des nuisances – 25 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bruit, poussière, évacuation des gravas...</li> </ul>
Sous-critère n°5 : Mode opératoire – 15 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat précisera son mode opératoire et organisationnel des équipes (humain et matériel) afin de permettre la réalisation des travaux dans les délais impartis.</li> <li>Gestion des déchets - pertinence environnementale et écoresponsable</li> </ul>
Sous-critère n°6 : Planning – 10 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le planning détaillé du chantier prend en compte toutes les phases de réalisation du chantier, les différentes contraintes des services techniques, des délais d'intervention...</li> <li>Il doit faire apparaître la préparation de chantier, les délais d'approvisionnement, la période de mutation en collaboration avec les services du concessionnaire.</li> </ul>

Ce mémoire a pour objet de juger la qualité technique de l'offre de l'entreprise et ce, par lot concerné. Les renseignements indiqués dans ce Mémoire méthodologique doivent être seulement et strictement liés à cette opération et au lot concerné objet du présent marché, et ne doivent pas être de simples énumérations de l'organisation des moyens généraux de l'entreprise.

**Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire qui sera pris en considération pour le jugement des offres.**

**En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.**

A l'issue de l'analyse des offres au regard de ces critères, une note sur 100 points sera attribuée à chaque candidat. Les offres seront ensuite classées conformément aux articles R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique. Le candidat ayant obtenu le nombre de points le plus important se verra attribuer le marché (sous réserve de la remise des documents ci-dessous).

■ **La gestion des irrégularités des offres :**

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique, « Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles ».



Les irrégularités suivantes ne seront pas régularisables :

- Absence de mémoire technique,
- Absence de DPGF

#### ■ Offres anormalement basses

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. L'absence de réponse aura pour conséquence de rejeter l'offre pour anormalement basse.

#### ■ Grille de notation

L'attribution des points pour les différents items des critères techniques sera réalisée proportionnellement à la grille ci-dessous :

<b>Note</b>	<b>Appréciation</b>	<b>Observations</b>
0/3 point	Très faible	Lorsque la réponse apportée n'est pas conforme.
1/3 points	Moyenne	Lorsque la réponse apportée est conforme et apporte peu de précisions ou d'informations adaptées à la prestation
2/3 points	Bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire est conforme et suffisamment détaillée sur les points importants
3/3 points	Très bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat est très précise et très bien détaillée dans l'ensemble

#### ■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par l'acheteur, ce dernier peut décider de négocier avec certains soumissionnaires.

Si certaines offres se révèlent être irrégulières ou inacceptables, le Centre Hospitalier de Versailles pourra déclencher avec tous les candidats un premier tour de négociation qui permettra aux entreprises de rendre leur offre régulière ou acceptable. Pourront également être demandées lors de cette première étape des explications sur des niveaux de prix paraissant anormaux.

Les offres seront ensuite analysées de manière approfondie, notées et classées. La négociation technique et financière ne sera ensuite menée avec l'ensemble des candidats ayant présenté une offre conforme.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées **au maximum avec les 3 candidats** les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Une convocation ou une invitation à remettre une offre négociée sera envoyée aux soumissionnaires admis par la plateforme des Achats de l'Etat.

Le soumissionnaire doit renseigner une adresse mail valide pour les échanges électroniques.

## 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur.

Un relevé des questions posées par les candidats sera opéré et l'ensemble des candidats recevra par le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, les réponses aux questions posées avant la date limite de réception des offres.

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

## 7. Voies et délais de recours

---

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;

- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Versailles  
56 avenue de Saint-Cloud  
VERSAILLES  
78000  
Téléphone : 0139205400  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)  
Télécopie : 0139205487  
Site internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>